



Communiqué de Presse

Pour diffusion immédiate

La suspension des nouvelles demandes d'inscription au Programme d'adaptation de domicile : une décision cruelle et insensée

1er avril 2025 - L'information révélée par [l'Union des municipalités du Québec](#) et [cet article](#) de La Presse selon quoi « Aucune nouvelle demande d'inscription ne sera acceptée à compter du 1er avril 2025, et ce, jusqu'à nouvel ordre » au Programme d'adaptation de domicile nous laisse sans voix. En ce 1er avril, nous espérons qu'il s'agit d'une mauvaise et cruelle blague et que nous apprendrons d'ici la fin de la journée qu'il s'agit seulement d'un poisson d'avril.

Ce programme est un héritage de René Lévesque et est essentiel pour les personnes ayant besoin d'adaptations pour pouvoir continuer à habiter leur domicile. La suspension de ce programme en novembre dernier et l'annonce qu'il n'est plus possible présentement d'y soumettre une demande démontrent que le gouvernement de la CAQ est prêt à s'attaquer à des fondements de l'État québécois moderne.

Cette situation illustre les incohérences qui se produisent lorsqu'un gouvernement et des ministres tentent de gérer un État comme une entreprise privée. Priver des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie des adaptations qu'elles ont besoin pour vivre dans leur domicile d'une manière sécuritaire aura des conséquences humaines, sociales et financières prévisibles.

Pour les personnes en attente d'adaptations, cette décision a des conséquences dramatiques. De nombreuses personnes attendent ces adaptations pour pouvoir se laver, et ce d'une manière sécuritaire, ou encore pour pouvoir sortir de leur logement sans devoir recourir à l'aide de proches, qui sont alors eux aussi à risque de se blesser. Une personne qui attend ces adaptations et doit continuer à habiter un logement qui ne répond pas à ses besoins est davantage à risque de blessures causées, par exemple, par des chutes.

Celles-ci peuvent entraîner une perte d'autonomie et une baisse de la qualité de vie globale. Elles sont également la principale cause d'hospitalisations liées à des blessures chez les personnes âgées.

Ce n'est peut-être pas le même ministère qui paiera la facture, mais les hausses des hospitalisations causées par les blessures, des décès et du nombre de personnes qui se retrouveront en CHSLD, qu'engendrera nécessairement l'impossibilité actuelle de faire de nouvelles demandes, coûteront beaucoup plus cher au gouvernement du Québec.

Nous annonçons donc que notre campagne d'envoi de lettre aux ministres et députéEs sera prolongée, jusqu'à nouvel ordre. Nous invitons nos alliésEs à prendre quelques secondes pour participer à notre campagne et la partager largement. D'autres actions sont à venir.

<https://win.newmode.net/exaequo/lacaqhandicape>

Nous souhaitons également réitérer nos principales revendications :

Lever immédiatement la suspension du Programme d'adaptation de domicile (PAD) et qu'il soit suffisamment financé pour répondre aux besoins de la population dans des délais raisonnables.

Augmenter le montant destiné à la Ville de Montréal pour le PAD montréalais, dans le but de répondre aux besoins de la population dans des délais raisonnables.

Adopter des normes plus rigoureuses et inclusives en matière d'accessibilité et d'adaptabilité pour tous les nouveaux logements construits.

Appliquer les normes d'accessibilité et d'adaptabilité qui existaient dans le programme Accès Logis à tout projet d'habitation financé par des fonds publics.

Pour plus d'informations, contactez :

Martin Lalonde - Agent de défense collective des droits, Ex æquo
mlalonde@exaequo.net (514) 288-3852 poste 13